



Mise en ligne le 23/02/2024

DELIBERATION

*portant désaffectation et déclassement d'une partie des voies urbaines
n°76 et 134*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,
- VU la délibération n°99/08 du 18 mars 1999 portant classement des voies de desserte du morcellement de la société des établissements MARTIN dans la voirie urbaine communale,
- VU la délibération n°2005/30 du 3 mai 2005 portant classement de la voie communale reliant la bretelle RT1/VE2 à la voie urbaine n°67 dans la voirie urbaine communale,
- VU l'arrêté n°5844-2023/ARR/DAEM du 15 décembre 2023 autorisant la division de la propriété foncière constituée des parcelles n°262, 365, 474, 475, 484, 492, 493, 509, 538 et une parcelle SN de la section Païta et des parcelles n°22, 23 et 24 du morcellement Établissements Martin, sur la commune de Païta,
- Considérant que certaines portions des voies urbaines n°76 et 134, constituées des parcelles n°1974, 1977 et 1980 de la section PAITA, ne sont plus affectées à l'usage ou à la circulation du public,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 13 février 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Il est constaté la désaffectation :

- 1.1.** D'une partie de la voie urbaine n°76, sur un linéaire de 270 mètres environ, constituée des emprises foncières suivantes :
- la parcelle n° 1974 de la section PAITA, d'une superficie de 31a 10ca environ ;
 - la parcelle n° 1980 de la section PAITA, d'une superficie de 10a 02ca environ ;
- 1.2.** D'une partie de la voie urbaine n° 134, sur un linéaire de 138 mètres environ, constituée des emprises foncières suivantes :
- la parcelle n° 1977 de la section PAITA, d'une superficie de 26a 00ca environ ;
 - la parcelle n° 1983 de la section PAITA, d'une superficie de 2a 10ca environ ;

Le plan et les procès-verbaux de description des limites des parcelles susmentionnées sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Il est prononcé le déclassement du domaine public routier communal des portions des voies urbaines n° 76 et 134 désignées à l'article 1^{er} et figurant au plan annexé à la présente délibération.

La parcelle n° 1983 de la section PAITA est destinée à intégrer le domaine public routier provincial.

ARTICLE 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires aux dispositions de la présente délibération et notamment celles des délibérations n° 99/08 du 18 mars 1999 et n° 2005/30 du 3 mai 2005 susvisées.

ARTICLE 4 :

Il est donné tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment à l'effet de signer tout acte et document en relation avec cette opération. La présente délibération sera déposée au rang des minutes de l'office notarial SCP LILLAZ, BURTET, MOUGEL et LAUBREAUX, afin d'opérer la publicité foncière portant sur la propriété de la commune de Païta des parcelles mentionnées à l'article 1^{er}.

Les frais afférents seront à la charge de la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 2111 du budget communal.

ARTICLE 5 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

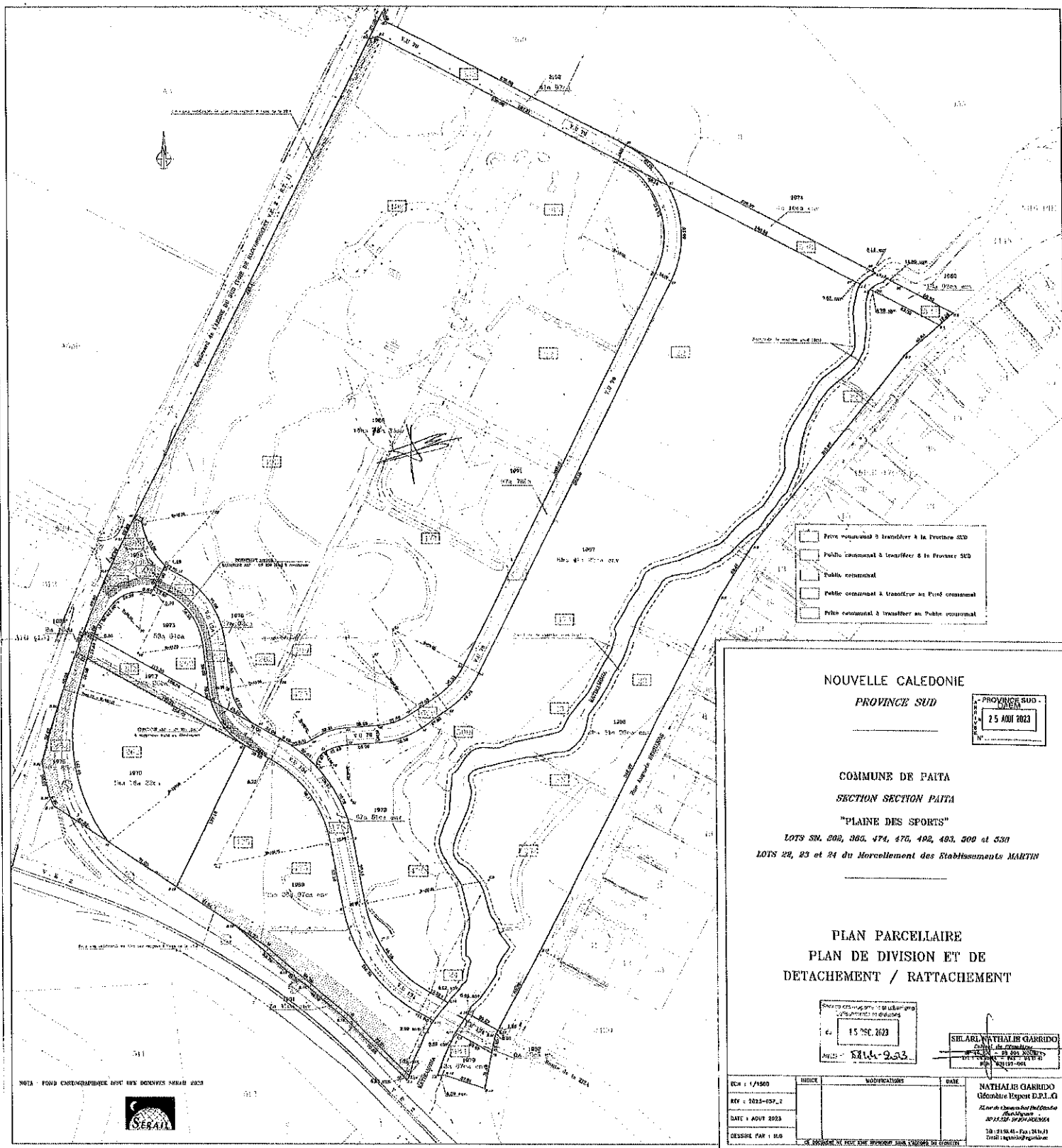
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et mise en ligne sur le site internet de la commune.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- DLAJ 1
- S.G..... 1
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Service des Finances..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Notaire..... 1
- Archives 1



NOUVELLE CALEDONIE
 PROVINCE SUD

PROVINCE SUD - CAEN
 25 AOÛT 2023

COMMUNE DE PAITA
 SECTION SECTION PAITA

"PLAINE DES SPORTS"

LOTS SM. 202, 302, 474, 475, 492, 493, 500 et 530
 LOTS 22, 23 et 24 du Morcellement des Etablissements MARTIN

PLAN PARCELLAIRE
 PLAN DE DIVISION ET DE
 DETACHEMENT / RATTACHEMENT

15 05C 2023
 2023-05-11

SILARU NATHALIE GARRIDO
 Géomètre Expert D.P.L.G.

OBJET	INDICE	MODIFICATIONS	DATE	RELEVÉ PAR
2023-05-11			15 AOÛT 2023	NATHALIE GARRIDO Géomètre Expert D.P.L.G. 21 rue de l'Industrie - BP 1150 - 98800 PAITA Tél : 98 90 41 11 11 - Fax : 98 90 41 11 11 Email : n.garrido@regislab.com

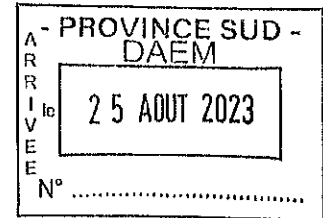
NOTA - FOND CARTOGRAPHIQUE DES DONNÉES NRS48 2023



Nathalie GARRIDO

Géomètre Expert D.P.L.G

SELARI Nathalie GARRIDO - CABINET DE GEOMETRES
22, rue du Cdt DEMENE - BP 15235 - 98 804 Nouméa Nouvelle Calédonie
Tél : (687) 24.98.44 - Fax : (687) 24.11.41 - Email : ngarrido@ngarrido.nc
Ridet : 691493.001
Références bancaires BCI N° 18575902015 21



Nouméa, le jeudi 24 août 2023

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE : PAITA

SECTION : PAITA

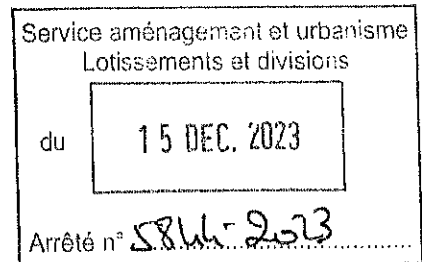
LOT : 1974

NUMERO D'INVENTAIRE CADASTRAL : 438228-2989

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot 538 de la section PAITA

SUPERFICIE : 31a 10ca environ

DESCRIPTION DES LIMITES :



- AU NORD EST :** Une ligne brisée 20-66-A5, composée de :
- Une droite 20-66, mesurant 236m 97
 - Dans le prolongement de la droite 20-66, une droite 66-A5, mesurant 8m 14 environ aboutissant à la berge droite de la KATIRAMONA
- AU SUD EST :** Entre les points A5 et A4, une ligne sinueuse suivant la berge droite de la KATIRAMONA en descendant son cours
- A L'OUEST :** Une ligne mixte A4-67-21-20, composée de :
- En partant de la berge droite de la KATIRAMONA, et dans l'alignement de la droite 67-21, une droite A4-67, mesurant 7m 65 environ
 - Une droite 67-21, mesurant 180m 84
 - Une courbe 21-20, développant 52m 13 centrée en 19 et ayant un rayon de 88m 00

Le point 20 étant le point de départ de la présente description.

SERVITUDE :

Le présent lot est grevé d'une servitude de marchepied de 4m de large, le long de la berge de la KATIRAMONA, comme indiqué au plan Réf : 2023-057_2.

COORDONNEES DES SOMMETS (Système UTM) :

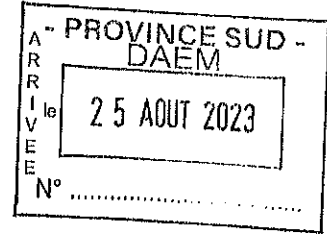
N°	X	Y	Observations
20	438155.06	229058.56	Coordonnées calculées
66	438366.69	228951.94	Coordonnées calculées
A5	438373.96	228948.27	Coordonnées d'identification
A4	438360.54	228938.25	Coordonnées d'identification
67	438353.70	228941.69	Coordonnées calculées
21	438192.20	229023.06	Coordonnées calculées
19	438115.468	228979.967	Coordonnées calculées
20	438155.06	229058.56	Coordonnées calculées

~~Nathalie GARRIDO GARRIDO~~
~~Géomètre Expert D.P.L.G~~
Cabinet
BP 15235 - 98804 Nouméa
Tél. 24 98 44 - Fax 24 11 41
Ridet 691493-001

Nathalie GARRIDO

Geometre Expert D.P.L.G

SELARL Nathalie GARRIDO - CABINET DE GEOMETRES
22, rue du Cdt DEMENE - BP 15235 - 98 804 Nouméa Nouvelle Calédonie
Tél : (687) 24.98.44 - Fax : (687) 24.11.41 - Email : ngarrido@ngarrido.nc
Ridet : 691493.001
Références bancaires BCI N° 18575902015 21



Nouméa, le jeudi 24 août 2023

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE : PAITA

SECTION : PAITA

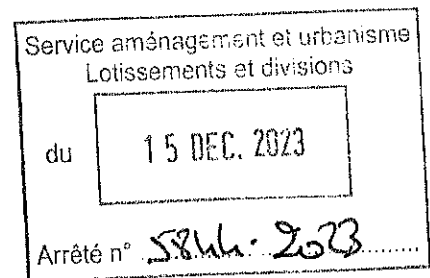
LOT : 1980

NUMERO D'INVENTAIRE CADASTRAL : 438228-4912

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot 538 de la section PAITA

SUPERFICIE : 10a 02ca environ

DESCRIPTION DES LIMITES :



- AU NORD EST :** Une ligne brisée A6-68-B3, composée de :
- En partant de la berge gauche de la KATIRAMONA et dans l'alignement de la droite 68-B3, une droite A6-68, mesurant 14m 89 environ
 - Une droite 68-B3, mesurant 50m 73
- AU SUD EST :** Une droite B3-B4, mesurant 16m 24
- AU SUD OUEST :** Une ligne brisée B4-69-A7, composée de :
- Une droite B4-69, mesurant 63m 30
 - Dans le prolongement de la droite B4-69, une droite 69-A7, mesurant 4m 78 environ aboutissant à la berge gauche de la KATIRAMONA
- AU NORD OUEST :** Entre les points A7 et A6, une ligne sinueuse suivant la berge gauche de la KATIRAMONA en descendant son cours

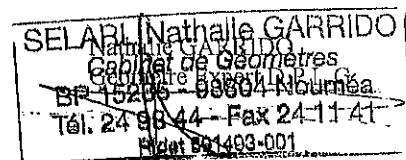
Le point A6 étant le point de départ de la présente description.

SERVITUDE :

Le présent lot est grevé d'une servitude de marchepied de 4m de large, le long de la berge de la KATIRAMONA, comme indiqué au plan Réf : 2023-057_2.

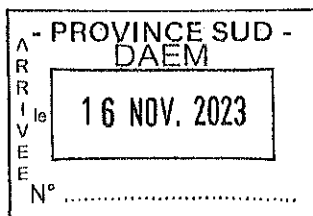
COORDONNEES DES SOMMETS (Système UTM) :

N°	X	Y	Observations
A6	438383.64	228943.39	Coordonnées d'identification
68	438396.94	228936.70	Coordonnées calculées
B3	438442.24	228913.87	Coordonnées cadastrales
B4	438429.92	228903.29	Coordonnées cadastrales
69	438373.39	228931.77	Coordonnées calculées
A7	438369.12	228933.92	Coordonnées d'identification
A6	438383.64	228943.39	Coordonnées d'identification



Nathalie GARRIDO

Géomètre Expert D.P.L.G.



SELARL Nathalie GARRIDO - CABINET DE GEOMETRES
22, rue du Côté DEMENE - BP 15235 - 98 804 Nouméa Nouvelle Calédonie
Tél : (687) 24.98.44 - Fax : (687) 24.11.41 - Email : ngarrido@ngarrido.nc
Ridet : 691493.001
Références bancaires BCI N° 18575902015 21

Nouméa, le jeudi 16 novembre 2023

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE : PAITA

SECTION : PAITA

LOT : 1977

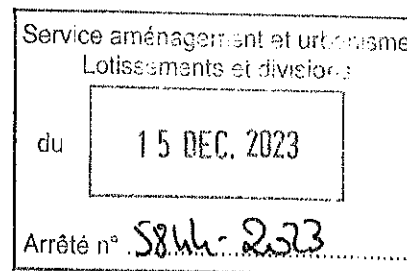
NUMERO D'INVENTAIRE CADASTRAL : 437228-7539

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot 262 de la section PAITA

SUPERFICIE : 26a 00ca

DESCRIPTION DES LIMITES :

- AU NORD EST** : Une droite 90-91, mesurant 117m 55
- AU SUD EST** : Une courbe 91-35, développant 52m 40 centrée en 25 et ayant un rayon de 65m 00
- AU SUD OUEST** : Une droite 35-92, mesurant 160m 21
- A L'OUEST** : Une ligne brisée 92-74-90, composée de :
- Une droite 92-74, mesurant 19m 89
- Une droite 74-90, mesurant 0m 56



Le point 90 étant le point de départ de la présente description.

SERVITUDE :

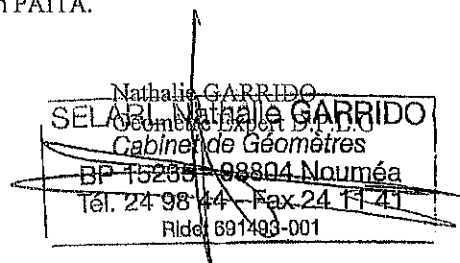
Le présent lot est grevé d'une servitude AEP - DN 350 de 5m de large (couleur rouge), appelée à être supprimée une fois le dévoiement de la conduite réalisé, comme indiqué au plan Réf : 2023-057_2.

COORDONNEES DES SOMMETS (Système RGNC / LAMBERT - NC) :

N°	X	Y	Observations
90	437681.60	228631.73	Coordonnées calculées
91	437784.80	228575.47	Coordonnées calculées
25	437847.53	228592.52	Coordonnées calculées
35	437816.41	228535.45	Coordonnées calculées
92	437675.75	228612.14	Coordonnées calculées
74	437681.39	228631.21	Coordonnées calculées
90	437681.60	228631.73	Coordonnées calculées

NOTA :

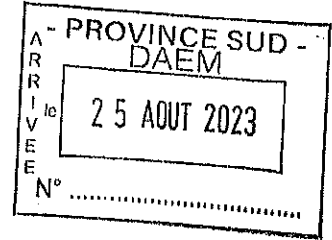
Le présent lot est destiné à être rattaché aux lots 1970 et 1973 de la section PAITA.



Nathalie GARRIDO

Géomètre Expert D.P.L.G

SELARL Nathalie GARRIDO - CABINET DE GEOMETRES
22, rue du Cdt DEMENE - BP 15235 - 98 804 Nouméa Nouvelle Calédonie
Tél : (687) 24.98.44 - Fax : (687) 24.11.41 - Email : ngarrido@ngarrido.nc
Ridet : 691493.001
Références bancaires BCI N° 18575902015 21



Nouméa, le jeudi 24 août 2023

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE : PAITA

SECTION : PAITA

LOT : 1983

NUMERO D'INVENTAIRE CADASTRAL : 437228-6672

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot 262 de la section PAITA

SUPERFICIE : 2a 10ca

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD EST : Une droite 1-90, mesurant 9m 65

AU SUD EST : Une ligne brisée 90-74-92, composée de :
- Une droite 90-74, mesurant 0m 56
- Une droite 74-92, mesurant 19m 89

AU SUD OUEST : Une droite 92-12, mesurant 11m 31

AU NORD OUEST : Une courbe 12-1, développant 20m 17 centrée en C3 et ayant un rayon de 990m 11

Le point 1 étant le point de départ de la présente description.

SERVITUDE :

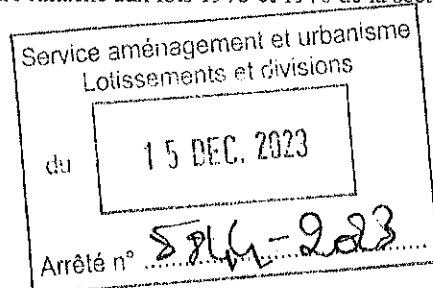
Le présent lot est frappé d'une zone non aedificandi de 20m de large par rapport à l'axe de la voie (couleur vert), le long du Boulevard de l'ARENE DU SUD, comme indiqué au plan Réf : 2023-057_2

COORDONNEES DES SOMMETS (Système RGNC / LAMBERT - NC) :

N°	X	Y	Observations
1	437673.13	228636.35	Coordonnées calculées
90	437681.60	228631.73	Coordonnées calculées
74	437681.39	228631.21	Coordonnées calculées
92	437675.75	228612.14	Coordonnées calculées
12	437665.82	228617.56	Coordonnées calculées
C3	438592.28	228268.28	Coordonnées cadastrales
1	437673.13	228636.35	Coordonnées calculées

NOTA :

Le présent lot est destiné à être rattaché aux lots 1975 et 1978 de la section PAITA.



Nathalie GARRIDO
~~SELARL Nathalie GARRIDO~~
~~Cabinet de Géomètres~~
~~BP 15235 - 98804 Nouméa~~
~~Tél. 24 98 44 - Fax 24 11 41~~
~~Ridet 691493-001~~